

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-352

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret /

45-2023-11-15-00005 - ?? DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE APPUI ET RESSOURCES ?? (6 pages)	Page 3
45-2023-11-15-00006 - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE (1 page)	Page 10
45-2023-11-15-00002 - DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ?? AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L ÉTAT, DE LA MAÎTRISE D ACTIVITÉ, DU PÔLE APPUI ET RESSOURCES ET DU PÔLE MISSIONS (2 pages)	Page 12
45-2023-11-15-00004 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE MISSIONS (4 pages)	Page 15
45-2023-11-15-00003 - DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES ?? (2 pages)	Page 20

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-11-15-00005

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE POUR LE PÔLE APPUI ET
RESSOURCES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE APPUI ET RESSOURCES**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- la signature du compte annuel du comptable ;
- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

Article 2 : A compter du 20 novembre 2023, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Division Ressources Humaines et Formation Professionnelle

- 1.1 – Mme Mélanie NAGEL, cheffe de service administratif, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

- 1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 1.2 – Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, adjointe de la responsable de division, à l'effet de signer :
 - 1.2.1 – tous les actes de gestion de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de sa responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;
 - 1.2.2 – tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle.
- 1.3 – Mme Pélagie ROUXEL, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.4 – Mme Graziella ZEPHIR, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.
- 1.5 – M. Dimitri BOYLA, inspecteur des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle, à l'exception des contrats d'engagements de frais de location de salles, des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacances des formateurs.

2 – Division Budget, Immobilier et Logistique

- 2.1 – Mme Fabienne BLANCHET, cheffe de service administratif, responsable de la division Budget, Immobilier et Logistique :
 - 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
 - 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – M. Jean-Romain ANNET, inspecteur des finances publiques, chef du service Budget, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.3 – M. François BONNEAU contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Romain ANNET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.

- 2.4 – M. Aurélien PIERRE, inspecteur des finances publiques, chef du service Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.5 – M. Alain LEVEL, contrôleur principal des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien PIERRE, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.
- 2.6 – M. David ADAMY, inspecteur des finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.
- 2.7 – M. Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques, M. Stéphane MADEC, contrôleur principal des finances publiques et M. Jean-Luc MALLARD, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. David ADAMY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

3. Division Opérations de l'État

3.1. – Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opérations de l'État :

3.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Appui et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

3.2. – Mme Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

3.2.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de sa cheffe de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;

3.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service centralisation comptable, du service bancaire et financier, du service recettes non fiscales, des CGF, du SFACT, du secteur dépenses et de l'autorité de certification des fonds européens ;

3.2.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.3 Mme Marlène SAUTRÉ, inspectrice des finances publiques, cheffe du service centralisation comptable :

3.3.1 à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service,

3.3.2 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.4. M. Olivier KUNTZ, contrôleur principal des finances publiques, Mme Nora CHERFOUH, contrôleuse des finances publiques, Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôleuse des finances publiques, M. Laurent LE CAZ, agent administratif principal des finances publiques, M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques, M. Hervé CARDOT, agent administratif principal des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène SAUTRÉ, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

3.5. M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.

3.6. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GENTY, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes à :

- Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôleuse des finances publiques.

3.7. M. Marouane EL BOUCHTI, inspecteur des finances publiques, en charge du service bancaire et financier, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.8. M. Christophe ROMBY, contrôleur principal des finances publiques, Mme Gwénaëlle GENCE, contrôleuse des finances publiques, Mme Agathe GUISET, contrôleuse des finances publiques, M. Maxime MORAND, contrôleur des finances publiques, M. Bruno GESLAIN, agent administratif principal des finances publiques, Mme Charlotte SCHOHN, agente administrative principale des finances publiques, Mme Kadiatou WANN, agente administrative principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY et de M. Marouane EL BOUCHTI, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service bancaire et financier, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.9. Mme Marinette CORDONNIER, inspectrice des finances publiques, cheffe du service recettes non fiscales, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.10. Mme Sylvie BEGUIN, contrôleuse principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY et de Mme Marinette CORDONNIER sans que cette

circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.11. – M. Sébastien CICHETTI, M. Matthieu GOISET et M. Hervé SAUTRE, inspecteurs des finances publiques, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Dépense de l'État, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

3.12. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, M. Sébastien CICHETTI, M. Matthieu GOISET et M. Hervé SAUTRE, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, reçoivent les mêmes délégations :

- Mme Séverine BOUIN, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'intérieur

3.13. à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'Autorité de Certification et plus généralement à la mission de certification des dépenses cofinancées par les fonds structurels européens, ainsi qu'au suivi de ces fonds, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice, à :

- Monsieur David CHALANDON, attaché territorial principal, détaché dans le grade d'inspecteur principal des finances publiques

- Madame Gaëlle WAGNER, inspectrice des finances publiques,

- Monsieur François SERVOIN, inspecteur des finances publiques,

- Mme Mickaëlle MARTINS, contractuelle de catégorie B.

4. Division Missions Domaniales

4.1. – Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales :

4.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

4.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

4.2. Pour ce qui a trait à la gestion domaniale :

- M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques,

- M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion domaniale.

4.3. M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques et M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques, délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à l'assiette et à la liquidation des conditions financières des opérations de gestion.

4.4. Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale :

3.4.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne ses secteurs d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

4.5. Pour ce qui a trait au service évaluations domaniales :

- Mme Marina DESCLOUX, inspectrice des finances publiques,
- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques,
- M. Nicolas GRIGIS, inspecteur des finances publiques,
- Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents relatifs aux évaluations domaniales dans les limites exposées ci-après :

- 400 000 € pour les valeurs vénales ;
- 40 000 € pour les valeurs locatives, sauf s'il s'agit d'actualiser la valeur locative d'un bien en tenant compte de l'évolution d'un indice publié par l'Insee, auquel cas la délégation pourra s'exercer sans limitation de montant.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-11-15-00006

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – A compter du 20 novembre 2023, délégation de signature est accordée à :

- M. Eric SALAUN, administrateur de l'État,
- M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint,

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-11-15-00002

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA
POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DE LA
MAÎTRISE D'ACTIVITÉ, DU PÔLE APPUI ET
RESSOURCES ET DU PÔLE MISSIONS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA POLITIQUE
IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DE LA MAÎTRISE D'ACTIVITÉ, DU PÔLE APPUI ET
RESSOURCES ET DU PÔLE MISSIONS**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1 – À compter du 20 novembre 2023, délégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume DRANO, administrateur de l'État, directeur du pôle Appui et Ressources,
- M. Éric SALAUN, administrateur de l'État, directeur du pôle Missions,
- M. Jean-Jacques BOUR, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable régional intérimaire de la politique immobilière de l'État,
- Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise d'activité,

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de M. Guillaume DRANO, de M. Éric SALAUN, ou de Mme Hélène GAGET sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du recouvrement et du contrôle fiscal,
- M. Alexandre BODIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division animation et pilotage du réseau,
- M. Ludovic PASCO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division expertise et partenaires,
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division missions domaniales,
- Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division opérations de l'État,
- M. Marcel ASSALÉ, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques,
- Mme Fabienne BLANCHET, cheffe de service administratif, responsable de la division budget, immobilier et logistique,
- Mme Mélanie NAGEL, cheffe de service administratif, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle,

Article 3 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-11-15-00004

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE POUR LE PÔLE MISSIONS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE MISSIONS**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

Article 2 – A compter du 20 novembre 2023, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division Animation et Pilotage du Réseau

1.1 – M. Alexandre BODIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Animation et Pilotage du Réseau :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.1.3 – délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du Code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des

bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

- 1.2 – Mme Ariane DEVOYON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Animation et Pilotage du Réseau.
- 1.3 – • Mme Sabrina KAUF, inspectrice des finances publiques,
• M. Mustapha ZIANI, inspecteur des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BODIN et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Réseau SPL.
- 1.4 – • M. Pierre MOWAT, inspecteur des finances publiques,
• Mme Céline AUBRUN, contrôlease des finances publiques de 1^{re} classe,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BODIN et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation des Missions Foncières.
- 1.5 – • Mme Marie-Pierre FERRON, contrôlease principale des finances publiques,
• Mme Marie-Laure ANNONIER, contrôlease des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BODIN et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation assiette des Particuliers.
- 1.6 – • Mme Maryvonne GERARD, inspectrice des finances publiques,
• Mme Karine DEROUAULT, inspectrice des finances publiques,
• M. Léonard MARTIN, inspecteur des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BODIN et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation des Professionnels.

2. Pour la division du Recouvrement et du Contrôle Fiscal

- 2.1 – M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du Recouvrement et du Contrôle Fiscal :
- 2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;
- 2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.
- 2.2 – Mme Marie-Catherine ASENSIO, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division du Recouvrement et du Contrôle Fiscal.
- 2.3 – • Mme Audrey BACHELLERIE, inspectrice des finances publiques,
• M. Honorat DJAMBI, inspecteur des finances publiques,
• Mme Christine LE THEOFF, inspectrice des finances publiques,
• M. Richard PELLUCHON, inspecteur des finances publiques,
• Mme Delphine VERNOIS, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Recouvrement.

- 2.4 – • M. Flavien BORDIER, inspecteur des finances publiques,
• Mme Sylvie SAMAT, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Contrôle Fiscal.

3. Pour la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation

3.1 – M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des Affaires juridiques, Contentieux et Législation :

3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

- 3.2 – • Mme Narmada ANANDAPPANE, inspectrice des finances publiques,
• Mme Sylvie BRADIER, inspectrice des finances publiques,
• M. Christophe CONSTANT, inspecteur des finances publiques,
• Mme Catherine DORNEAU, inspectrice des finances publiques,
• Mme Françoise FRANCESCHI, inspectrice des finances publiques,
• M. Frédéric MACARI, inspecteur des finances publiques,
• Mme Christine PAITARD, inspectrice des finances publiques,
• Mme Irène TROUILLE, inspectrice des finances publiques,
• Mme Aurélie VENON, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Contentieux administratif et Juridictionnel.

4. Division Expertise et Partenaires :

4.1 – M. Ludovic PASCO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Expertise et Partenaires :

4.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

4.1.3. délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

4.2 en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic PASCO, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Alain CANTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,
- M. Jean-Philippe LABORIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,

4.2.1. délégation à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Expertise et Partenaires, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du Code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

4.2.2 délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Expertise et Partenaires.

4.3. M. Éric AUBINEAU, inspecteur des finances publiques, M. Alban DOUSSET, inspecteur des finances publiques, et Mme Mylène MORAND, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer toutes les correspondances courantes du secteur de l'expertise économique et financière.

4.4 en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain CANTO ou de Monsieur Jean-Philippe LABORIE, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Agnès JACQUELIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Ingrid JUBAULT-D'AMOUR, contrôleuse des finances publiques de 2^{de} classe,
- Mme Frédérique GOTROT-BESSE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

délégation à l'effet de signer tous documents nécessaires au fonctionnement du secrétariat de la commission des chefs des Services Financiers de l'État et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale et du secrétariat du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises .

4.5. M. Frédéric CHAVAROCHE, inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à l'accompagnement fiscal des entreprises ou à la TVA des collectivités locales,

4.6 en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain CANTO ou de Monsieur Jean-Philippe LABORIE, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Jérôme MACHAIRE, inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la dématérialisation ou de la monétique.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023
La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-11-15-00003

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS RATTACHÉES**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 20 novembre 2023, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise d'activité :

Responsable de la mission :

- Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe

Auditrice départementale :

- Mme Delphine LECLERC, inspectrice principale des finances publiques

Cellule qualité comptable et contrôle interne :

- Mme Isabelle GAULE, inspectrice divisionnaire de classe normale
- Mme Dominique STACKOWIAK, inspectrice des finances publiques

Stratégie et contrôle de gestion :

- Mme Isabelle LEROY, inspectrice divisionnaire hors classe
- Mme Aurélie EPPE, inspectrice des finances publiques
- M. Olivier MORIN, inspecteur des finances publiques

2. Pour la mission politique immobilière de l'État

- M. Jean-Jacques BOUR, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable régional intérimaire de la politique immobilière de l'État.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023

La directrice régionale des finances publiques,

Isabelle GODARD DEVAUJANY